



Hommage à Samuel PATY **Une décision indigne et autoritaire qui** **désorganise encore plus l'école**

L'ensemble des organisations syndicales de l'éducation avait demandé la banalisation de la matinée du lundi de la rentrée des vacances afin d'échanger en équipe pédagogique et de préparer ensemble l'hommage à notre collègue Samuel Paty. Le ministère avait concédé après de longues discussions une rentrée des élèves décalée à 10h. Les directrices et directeurs des écoles, les chefs d'établissement, bien souvent en concertation avec les équipes, avaient organisé en cette fin de semaine la reprise de la classe en lien avec les collectivités locales.

Et juste avant le dernier week-end de vacances, le ministre, dans un mail aux enseignant-es dont le contenu avait fuité sur les réseaux sociaux via une députée de la majorité, annule ce temps d'échange entre les enseignant-es et met à mal les organisations trouvées. De manière quasi subliminale le ministre revient également sur les modalités de l'hommage ; tous les temps d'échanges prévus entre adultes sont annulés. Il reste seulement une minute de silence, pas nécessairement préparée avec les élèves et à mettre en œuvre seul-e dans sa classe. Cette décision est indigne.

La solution à l'impératif de sécurité publique invoqué du fait de la menace terroriste est pourtant simple, il aurait suffi de décaler la rentrée du lundi au mardi ce qui répondrait également à l'exigence de préparation de la rentrée avec un nouveau protocole sanitaire et la mise à l'abri des personnels vulnérables qui ne seront pas présents dans les classes lundi.

Ce mépris des personnels et cette décision autoritaire désorganisent encore davantage l'école alors qu'il faudrait au contraire de la sérénité et s'appuyer sur les personnels qui la tiennent à bouts de bras depuis mars dernier.

La FSU demande au ministre de garder le dispositif initial et d'en finir avec la cacophonie incessante de la rue de Grenelle. Elle appelle les enseignant-es à ne pas tenir compte de ce courrier et à rendre hommage à Samuel Paty selon les modalités qu'ils et elles auront arrêtées collectivement. Au cas où cette possibilité leur serait refusée, la FSU les appelle à user de leur droit de grève et se réunir dans les écoles et établissements.

Les Lilas, le 31 octobre 2020

